

COMMUNIQUE DE PRESSE

Orléans Métropole : des itinéraires cyclables temporaires pour faciliter l'usage du vélo

Mode de déplacement alternatif et répondant aux enjeux de sécurité sanitaire, le vélo apparaît comme l'une des solutions de mobilité idéale en cette période de déconfinement qui s'ouvre. Orléans Métropole entend donc inciter à sa pratique avec la création d'itinéraires cyclables temporaires, sur des axes structurants et en hyper-centre d'Orléans. Ces aménagements expérimentaux visent à permettre à tous d'apaiser la ville, de faciliter la cohabitation entre les piétons, les vélos et la voiture, de redonner confiance aux consommateurs dans leurs déplacements et ainsi relancer le commerce de centre-ville.

Il est probable qu'il sera nécessaire de maintenir durant plusieurs mois des mesures de distanciation afin d'éviter le rebond de la pandémie COVID-19. Dans ce cadre, et comme le prévoient différentes études aujourd'hui, un grand nombre d'habitants ne souhaitant pas se déplacer en voiture, envisage de se déplacer principalement à pied ou à vélo.

La Ville d'Orléans et la Métropole d'Orléans se doivent donc de concilier ces différents modes de déplacement pour inciter leurs habitants à revenir en centre-ville et relancer le commerce de proximité. Améliorer l'accessibilité de la clientèle du Centre-Ville notamment en vélo doit y contribuer largement. Orléans Métropole fait le choix d'accompagner ces évolutions de mobilité avec des aménagements cyclables légers, faiblement coûteux, rapides à mettre en œuvre, évolutifs et réversibles pour s'adapter aux besoins.

Pour cela, un travail est actuellement mené à l'échelle des 22 communes du territoire, pour élaborer un schéma d'aménagement global et cohérent sur l'ensemble de la Métropole. Il est étudié la possibilité de mettre en place des **liaisons cyclables sûres et confortables pour les cyclistes sur les axes Est/Ouest et Nord/Sud du territoire**, en cohérence avec les principaux pôles d'activités, mais aussi au sein de chaque commune.

Dans ce cadre et dès ce vendredi 15 mai, des aménagements concrets seront mis en place dans l'hyper-centre d'Orléans. Après des échanges avec des associations d'usagers, ces propositions ont été débattues, d'abord en réunion des élus municipaux d'Orléans, puis au sein d'un groupe de travail constitué d'élus. A l'issue de plusieurs réunions de travail, une majorité s'est prononcée pour la mise en place de ces mesures :

- Pont Royal et rue Royale : fermeture à la circulation motorisée de la voie Ouest et création d'une piste cyclable bidirectionnelle en remplacement. **La voie Ouest du pont George V sera rendue aux mobilités douces dès ce vendredi 15 mai au soir, afin de permettre la mise en place des aménagements cyclables d'ici le 20 mai prochain. La Voie Ouest de la rue Royale sera aménagée dès le 18 pour être accessible le 20 mai prochain également.**
- Mails (Boulevards Alexandre Mardin, Rocheplatte, Jaurès, Verdun) : création de voie bus/vélo temporaires. **La mise en place de ces aménagements est prévue début juin.**
- Rues Albert 1^{er} et Emile Zola : création de pistes ou bandes cyclables unidirectionnelles et sécurisation des aménagements existants. **La mise en place de ces aménagements est prévue début juin.**
- Neutralisation stationnement rue Jeanne d'Arc : cette mesure vise à faciliter les déplacements des piétons afin de faciliter le respect des règles de distanciation **sera mise en application dès ce vendredi 15 mai.**





Afin d'apprécier de manière pragmatique ces mesures, Des comptages seront mis en place afin d'évaluer les fréquentations vélos et voitures. **Un comité de suivi** évaluera en temps réel ces aménagements et, au besoin, de les ajuster. Des comptages seront mis en place afin d'évaluer les fréquentations vélos et voitures.

Accompagner la pratique cycliste

De nouveaux arceaux et aires de stationnement temporaires près des pôles commerciaux et des lieux de vie importants sont prévus pour faciliter le quotidien de ceux qui feraient ce choix de mobilité. Dès ce vendredi 15 mai, des **stationnements vélos provisoires avec barrières** seront positionnés sur les principales places

du centre-ville d'Orléans (De Gaulle, Martroi, Etape, République, Sainte-Croix, Loire).

Des stands réguliers sur les marchés de la métropole seront aussi organisés pour, en lien avec les associations du secteur, réparer son vélo, acheter des vélos d'occasion, s'informer sur les aménagements provisoires ou recevoir des conseils.

Pour ceux qui souhaiteraient investir dans un vélo électrique, **Orléans Métropole propose une aide à l'achat de 25% du coût d'achat TTC d'un vélo plafonnée à 300€ pour toutes les personnes** dont le quotient familial CAF est inférieur à 2 000 € / mois auprès des vélocistes partenaires de l'opération.

Enfin, du jalonnement sera posé sur l'espace public afin d'aider les cyclistes à identifier les **grands itinéraires vélos existants et temporaires.**

